



NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

56 N° 6 1929

La doctrine missionnaire de S.S. Pie XI

Michel LEDRUS

p. 481 - 494

<https://www.nrt.be/it/articoli/la-doctrine-missionnaire-de-s-s-pie-xi-3318>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La doctrine missionnaire

de S. S. Pie XI

Le caractère saillant de l'action missionnaire de S. S. Pie XI, c'est l'élan sans précédent qu'elle imprime à la propagande catholique en terre païenne. Caractère saillant, disons-nous, et non pas caractère foncier. Car, à y regarder de près, l'action missionnaire du pape est moins une propagande directe qu'un *magistère*. C'est en docteur, en docteur de la foi, que le pape s'est occupé des missions. Assurément il veut étendre l'apostolat missionnaire, mais c'est en lui fournissant son vrai principe d'extension, en le faisant *comprendre*, en ranimant à son sujet les vues surnaturelles de la foi catholique.

Nous assistons aujourd'hui, dans le domaine de la propagande catholique, non pas à une poussée fiévreuse d'activité ou de prosélytisme, mais à l'efflorescence d'un dogme qui n'avait pas encore sorti toute l'ampleur de sa leçon pratique. Ce dogme est celui de l'universalité de l'Église. L'action pontificale marque un progrès dans l'intelligence de ce dogme ; non pas précisément un progrès d'ordre spéculatif, mais une compréhension plus réaliste, qui s'est traduite en décisions libératrices, et en quelque sorte dans l'émancipation du zèle catholique. Sans doute, le pape anime notre zèle, mais avant tout il brise ses dernières entraves.

Et certes, à l'heure où, par le développement accéléré des communications, le monde s'ouvre pour ainsi dire subitement devant l'Église, il faut admirer la Providence qui écarte, par l'action pontificale, un ensemble de préjugés particularistes qui pouvaient devenir fatals à la croissance normale du Règne du Christ.

A parler franchement, on ne niera pas, en effet, que dans

l'âme des vieux peuples chrétiens, ouvriers de la première heure, quelque chose pouvait tendre inconsciemment à renouveler l'antique distinction des judaïsants entre nations ethniques et nations saintes, entre chrétiens prosélytes et chrétiens privilégiés.

Et comme jadis au Concile de Jérusalem, voici qu'au XX^e siècle Pierre se lève à nouveau, et, en face du monde large ouvert, en face des préjugés de race, en face des problèmes qui surgissent sous les pas des pionniers, en face de la multitude somnolente, Pierre proclame une fois de plus et impose en règle de vie l'égalité absolue de tous les hommes dans l'économie de la Rédemption. *Deus nihil discrevit inter nos et illos* (Act., 15, 8). Envisagée de ce point de vue dogmatique, l'action missionnaire de S. S. Pie XI se déroule avec une logique impressionnante jusqu'en ses moindres détails; et elle revêt sa grandeur propre, une grandeur tangible d'ordre divin.

Il fut une époque — et peut-on dire qu'elle est passée? — il fut une époque où l'activité missionnaire était considérée plutôt comme un *surcroît* d'activité chrétienne; par conséquent on estimait suffisant d'y consacrer un surplus, et ce surplus, on le devine, c'était assez souvent le surplus inutilisable. Les humbles « chiffonniers des missions » devaient s'estimer heureux de recueillir vieux timbres et papier d'étain... « les miettes de la table des enfants ». Il nous paraissait tout naturel de réserver l'essentiel et le meilleur de nos ressources pour notre territoire. Après tout, la charité bien ordonnée commence par soi-même.

Non, dit le pape, la charité chrétienne, qui est une charité divine, *commence* par les plus déshérités (1); la loi de la charité divine est la loi de l'Église : il ne faut pas chercher plus loin le secret de son universalité vivante. La misère spirituelle d'une

(1) *A. A. S.*, 1922, p. 548 : « Amplificationem... ». — *Ibid.*, 1919, p. 451 : « Affari jam... ». — Nous citerons parfois les Actes de Benoît XV; Pie XI fait sienne la doctrine de son prédécesseur. — Cf. *A. A. S.*, 1926, p. 73 : « Praecipua sane... » et passim.

région dépourvue de l'Église est plus effroyable que toute autre; le mouvement premier de l'Église, par sa vitalité même, est donc le mouvement de charité qui l'emporte et l'implante dans les régions païennes (1) : *maximum sanctissimumque omnium catholicorum operum est opus missionum*, déclare le pape dans un Consistoire (2). Que de fois Pie XI le répétera : le devoir primordial de l'Église, le nôtre à chacun, c'est que l'Église soit mise à portée de tout homme abordable : ils le sont tous à notre époque. La préoccupation de voir l'Église partout présente dans l'univers passe absolument avant la préoccupation de la voir florissante dans tel pays particulier. Réserver de parti pris l'effort catholique à un territoire déterminé, ce n'est pas travailler pour l'Église, c'est travailler contre elle; c'est travailler pour un Christianisme qu'elle désavoue. Si criante que fût la pénurie sacerdotale dans une juridiction ecclésiastique, l'autorité manquerait à son devoir si elle s'opposait à une vocation missionnaire prudemment reconnue (3). L'Église n'existe pas avant tout pour le nombre de ses membres actuels, mais avant *tout pour tous* les hommes (4).

On dit : mais il y a ici-même tant d'âmes qui se perdent, tant d'apostats : pourquoi aller chercher si loin? — Ce que Dieu demande de notre collaboration humaine, répondra Pie XI, ce n'est pas directement de sauver telle ou telle âme, mais de mettre à portée de toutes les âmes indistinctement les moyens de salut dont il nous a rendus dépositaires. Ou bien vous dites que l'Église est réservée au bien religieux de votre pays, — et vous cessez d'être catholique — ou bien vous reconnaissez que l'intérêt propre de l'Église, qui est de se trouver actuellement au seuil de tout homme, que cet intérêt sacré, absolu, transcende le bien religieux particulier de votre pays.

Les conséquences de ce principe dogmatique sont incalculables.

(1) *A. A. S.*, 1926, p. 68 : « Qui de ovili... » — (2) *A. A. S.*, 1923, p. 248. — (3) *A. A. S.*, 1926, pp. 70-71 : « Praeterea sive... » — Cf. *A. A. S.*, Ben. XV, 1919, p. 452 : « Secundo loco... » — (4) *A. A. S.*, 1926, p. 65 : « Neque enim... »

Tout ce à quoi nous assistons aujourd'hui en fait d'initiatives missionnaires, n'est encore qu'un prélude de l'action missionnaire réservée au XX^e siècle.

Une conséquence immédiate de cette compréhension plus réaliste de l'universalité de l'Église a été de mettre plus en lumière, dans la personne de Pie XI, une raison profonde des primautés pontificales : le pape succède au prince, au premier des apôtres ; c'est à lui qu'il appartient de présider efficacement à l'universalité du rôle salvifique de l'Église. Et c'est pourquoi peut-être, avant de lui transmettre sa primauté pastorale, le Sauveur demandait à Pierre s'il l'aimait plus que les autres (*Jo.*, 21, 17) ; Rome, capitale chrétienne du monde, est aussi le Siège *Apostolique*, l'Église « qui préside à la charité », comme écrivait déjà, dans l'enthousiasme de son pèlerinage romain, le martyr Ignace d'Antioche (1). C'est de Rome, selon la majestueuse formule de Pie XI à l'issue du sacre des évêques chinois, c'est de Rome que procède tout apostolat : *Hinc manat fons totius apostolatus*. C'est Rome qui nous fait catholiques. Au pape, le tout premier, incombe la responsabilité du salut des infidèles, et il manquerait à son tout premier devoir s'il négligeait un moyen d'étendre l'Église (2).

Ce que le pape affirme par rapport à son propre devoir missionnaire, il l'affirme proportionnellement de tous les évêques (3). Les évêques, il est vrai, ont une juridiction délimitée ; mais ils ne sont pas seulement les administrateurs de leur diocèse ; en communion avec le pape et les autres évêques, ils représentent l'Église universelle, l'apostolat du monde entier. Dans les bornes de leur territoire ils président à la vitalité universelle de l'Église qu'ils administrent. Leur devoir pastoral comporte l'obligation de tenir

(1) IGNATIUS, *ad Romanos*, Inscr. — Cf. *A. A. S.*, 1922, p. 612. — (2) *A. A. S.*, 1922, p. 321 ; 1923, p. 222 ; 1926, p. 65 : « Quisquis autem... » — Cf. CONC. VATIC. *Constit. de Ecclesia Christi*, cap. 4, Denz. 1836. — (3) *A. A. S.*, 1926, p. 68-69 ; 1928, p. 291 : « Sed quod... »

en éveil le catholicisme de leur troupeau, c'est-à-dire l'universalisme de sa religion (1).

Car au titre de la charité chrétienne, le plus indéterminé sans doute, mais le plus grave de nos devoirs, la conversion des infidèles incombe à chaque chrétien (2). Nul n'est chrétien pour soi seul, mais aussi pour le salut de tous. Le pape a cinq talents; l'évêque en a deux, le fidèle en a un; il n'a pas le droit de l'enfourer. Tel est le principe de la *journée des missions* (3).

Lorsqu'on lit cette page émouvante où le Saint-Père demande aux évêques de mobiliser toutes les forces impétratoires de l'Église, où le vicaire du Christ fait appel aux tout petits, — car l'Église est la seule société où les enfants rendent service, — lorsqu'il nomme en détail les bonnes sœurs, les orphelinats, les pensionnats (4), l'objurgation de saint Paul à son évêque Timothée (*I Tim.* 2) surgit à la pensée comme un écho; elle a le même ton, la même instance : « *Obsecro igitur primum omnium*, — il s'agit d'un devoir primordial — *feri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus* — on reconnaît les journées de missions et les prières régulières (5) demandées par le pape. — *Hoc enim bonum et acceptum coram Salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire*. — La prière pour la conversion des infidèles, objet premier de la volonté divine! Pourquoi donc ce texte a-t-il retenti si souvent dans les écoles et si rarement dans la chaire de vérité? Nos chrétiens d'Europe languissaient de n'avoir pas de *journée de missions* pour leur rappeler leur intégrale raison d'être.

Ce n'est pas l'exemple qui nous fera défaut; l'Église conservera l'homélie pontificale de Pentecôte 1922 (6), la première homélie du nouveau pape prononcée à Saint-Pierre, sténographiée pour

(1) Cf. *A. A. S.*, Ben. XV, 1922, p. 10 : « *Huius spei...* » — (2) *A. A. S.*, 1926, p. 68 : « *Quandoquidem vero...* » *ibid.*, 1919, p. 73. — (3) *A. A. S.*, 1927, p. 23-24. — (4) *A. A. S.*, 1926, pp. 69-70 : « *Facile autem...* » — (5) *A. A. S.*, 1922, p. 200-201; 1926, p. 322-323. — (6) *A. A. S.*, 1922, pp. 344-348. Texte italien.

l'Église entière, et dont le pape déclare dans une lettre qu'elle fut prononcée « afflante Spiritu Sancto » (1). Vibrant cri d'appel, lancé à tous les fidèles, devant la détresse toute proche d'un milliard de païens. Le Musée du Latran est-il d'ailleurs autre chose qu'une perpétuelle *Journée des Missions* ?

Jusqu'ici, l'action missionnaire elle-même était restée plus ou moins entachée de particularisme : on aidait surtout ses propres missionnaires, on soutenait l'œuvre lointaine de ses amis, de ses compatriotes exilés. Chaque institut missionnaire travaillait principalement pour ses membres (2). Ainsi l'universalisme hautement affirmé était parfois en échec, le sens du croyant cédaît la place au bon sens économique. Ici encore l'action pontificale brise comme un roc le courant qui dévale sur la pente naturelle. Le tout premier geste, pour ainsi dire, du pontificat de Pie XI fut de transporter à Rome et de transformer en « instrument pontifical » (3) l'œuvre idéalement universelle de la Propagation de la foi, et de lui donner d'autorité le pas sur toutes les autres entreprises missionnaires. Son intention, il le déclare à plusieurs reprises, est de rendre formellement universel le zèle missionnaire des catholiques (4), *omni amoto nationis vel sodalitatibus discrimine* (5)... Donner à l'œuvre de la Propagation de la foi c'est donner directement et explicitement à l'Église universelle, c'est confier au Christ lui-même dans son vicaire la répartition des aumônes ; car, comme dit encore Pie XI dans sa lettre au Card. Bourne, « *nullo delectu ad universos homines, quicumque ii sunt, quocumque orti genere, christiana pertinet caritas* » (6).

On n'en peut douter, la pensée très surnaturelle du pape fera son chemin, et elle aboutira à une efflorescence de générosité chrétienne dont nous n'avons pas encore idée, parce qu'on n'a pas encore osé y faire appel.

(1) *A. A. S.*, 1922, p. 547. — (2) *A. A. S.*, 1922, p. 322 : « *Subsidia quidem...* » — (3) *Ibid.*, p. 324. — (4) *A. A. S.*, 1922, p. 323 : « *Quaecumque igitur...* » — (5) *A. A. S.*, 1922, p. 547. — (6) *Ibid.*, p. 548.

Ainsi les missionnaires seront progressivement déchargés du contrariant souci de pourvoir par eux-mêmes à leurs ressources, préoccupation qui a fatalement causé tant de dommage et comme exténué l'apostolat catholique. La propagande missionnaire a été faite, en effet, jusqu'à présent, presque exclusivement par les missionnaires eux-mêmes. La chose semblait toute naturelle; n'était-ce pas leur affaire? Il appartenait aux santés ruinées, de retour en Europe, d'apitoyer les populations; et n'est-il pas vrai que cette pitié relevait parfois plus du sentiment (1) que de la foi; au fond, n'était-ce pas du missionnaire surtout, du pauvre homme en détresse, plus encore que des païens qu'on se préoccupait; et que de fois n'a-t-il pas fallu recourir à des procédés de rhétorique dont la vérité et la réputation des pauvres « sauvages » furent et restent la victime?

A présent l'œuvre de la propagande missionnaire incombe au clergé même des pays chrétiens (2), au clergé séculier et régulier (3). L'apostolat missionnaire n'est plus l'œuvre d'une troupe spéciale dans l'Église, mais l'œuvre de l'Église entière, dont les missionnaires ne sont que les représentants: l'heure de la nation armée a sonné aussi pour l'Église. Telle est la pensée inspiratrice de l'*Unio Cleri*, rappelant à tout prêtre catholique sa responsabilité missionnaire. Pie XI n'a pas institué l'*Unio Cleri*, mais il lui a donné une impulsion décisive (4).

* * *

Jusqu'ici nous n'avons pas encore parlé des missions, mais seulement de l'action missionnaire en pays chrétien. Effectivement, c'est après avoir consacré à celle-ci une bonne moitié de son encyclique *Rerum Ecclesiae*, que le pape se tourne vers les pionniers de l'Église.

(1) *A. A. S.*, 1922, p. 322: « Populus autem... » — (2) *A. A. S.*, 1926, p. 71.
— (3) *A. A. S.*, 1928, p. 266: « Religiosi, sicut... » — (4) *A. A. S.*, 1926, p. 71 et 230-236.

Ici encore nous allons retrouver, à la base des directives pontificales, le même enseignement dogmatique de l'universalité de l'Église, développé avec une logique et une profondeur merveilleuses à l'encontre des aberrations du naturalisme qui cherche partout, même parfois aux missions, *quae sua sunt* (1).

Longtemps, trop longtemps, le « roman » du missionnaire a été à la mode. Le missionnaire était essentiellement un expatrié. Cependant, ce n'est pas l'expatriation qui fait le missionnaire, pas plus que l'habit ne fait le moine. La vraie grandeur, l'essence du missionnaire, ce n'est pas *son exil*, c'est sa fonction ecclésiastique, sa *fonction de « planteur d'Église »*. Après le martyre, planter l'Église est le plus haut sommet du renoncement surnaturel (2).

Planter l'Église dans un nouveau territoire ; que tel soit le rôle, le rôle unique et précis du missionnaire, c'est ce qui ressort directement du dogme bien compris de l'universalité de l'Église.

Car on pourrait concevoir un universalisme à rebours. Que dirions-nous d'un Christianisme qui se présenterait dans nos régions comme une entreprise de conquête religieuse universelle, gérée chez nous depuis des siècles et de façon permanente par une poignée de sémites ayant à leur solde une armée de catéchistes et tenant leurs prosélytes dans l'esclavage étranger d'une foi qui ferait d'eux nos supérieurs prédestinés ? C'était l'idéal des judaïsants ; et, comme toutes les manifestations profondément humaines, on peut présumer qu'il ne mourra pas de longtemps.

Et pourtant, non, l'œuvre missionnaire ne consiste pas en ce qu'une région a reçu la destinée providentielle d'être pour des siècles gouvernée et travaillée par un clergé d'importation. On ne part pas aux missions pour devenir curé dans un pays prétendument stérile en prêtres. L'universalité de l'Église ne consiste pas à disséminer des prêtres européens par tous les continents ; à ce compte-là, notre catholicisme serait concurrencé par celui des

(1) *A. A. S.*, Ben. XV, 1919, p. 447.

(2) Cf. *Ibid.*, p. 450 : « Ergo Missionarius... »

Israélites, qui ont aussi leurs rabbins dans toutes les villes du globe.

L'universalité de l'Église consiste en ce qu'elle n'a figure d'étrangère dans aucun territoire, en ce que l'Église est partout indigène, partout chez elle (1). Et c'est en vertu de cette vérité seulement que se comprend le rôle éminent du missionnaire planteur de l'Église, exclusivement planteur : *ego plantavi...* (2)

Sans doute le missionnaire doit se présenter et prêcher au moins périodiquement dans toute l'étendue du territoire confié par le Souverain Pontife, mais, sauf exception, son rôle n'est pas de convertir ce territoire de son apostolat ; son rôle est d'y *fonder une église locale avec ses premiers convertis*, laissant à cette église de convertir la masse de la population... *Deus incrementum dabit...*

Le pape distingue avec une clarté parfaite l'œuvre respective de la mission et de l'Église locale. La mission n'est pas du tout un établissement définitif analogue à un collège ; ce serait pécher contre l'Église que de vouloir l'établir à demeure dans un territoire. Le missionnaire est un éducateur dont le succès consiste en la prompte émancipation chrétienne de ceux auxquels il se dévoue. Il est un maçon, non un propriétaire (3). La mission est tout autre chose qu'un champ réservé d'exploitation apostolique.

Le pape réproouve nettement un souci excessif d'organisation qui aboutirait à créer dans le territoire un jardin fermé (4) empêchant le missionnaire de faire la démarche initiale mais essentielle de son

(1) *A. A. S.*, Ben. XV, 1919, p. 445 : « Nam ut Ecclesia... » — *A. A. S.*, 1923, p. 370 : « Solo allora può dirsi fondata la Chiesa in una regione, quando essa ivi si regga da sé, con proprie chiese, con proprio clero nativo del luogo, con proprii mezzi; in una parola, quando essa non dipenda ivi che da se stessa. »

— (2) *A. A. S.*, 1926, p. 74 : « Quorsum, quaesumus, sacrae Missiones pertinent, nisi ut in tanta immensitate locorum Ecclesia Christi instituat ac stabiliatur... »

— (3) *A. A. S.*, 1923, p. 370 : « La Missione non va considerata come una proprietà dell' Istituto; essa è un territorio affidato dalla Chiesa di Gesù Cristo a zelanti apostoli, perchè ivi introducano, stabiliscano e rendano vitale tutta l'ammirabile istituzione del Nostro Redentore. » Cf. *A. A. S.*, 1926, p. 81 : « Quod autem... » — (4) *A. A. S.*, 1926, p. 81. « Nee recte... » *A. A. S.*, Ben. XV, 1919, p. 443.

ministère qui est de prêcher la rédemption à toute créature (1). Le pape préfère à la concentration des œuvres un éparpillement rapide et extensif de modestes stations et des postes de catéchistes, permettant la prédication régulière sur toute la superficie du territoire (2).

De nouveau, la directive découle immédiatement de l'universalité salvifique de l'Église, et il s'en faut qu'elle soit nouvelle.

Le pape ne cite pas l'Épître de saint Clément. Pourtant, lorsqu'il invoque à l'appui de ses directives les premiers documents de la tradition chrétienne (3), il n'est guère douteux qu'il ait en vue, entre autres, ce passage du plus ancien des actes pontificaux où la méthode des Apôtres est esquissée en un bref et magistral tableau, qui rappelle à s'y méprendre les directives de Pie XI.

Les Apôtres, dit saint Clément, allaient prêchant de pays en pays et de ville en ville, formant une élite spirituelle parmi leurs premiers convertis, dont ils tiraient les évêques et les diacres des futurs croyants (*Cor.*, 42). Vous entendez : prêcher, former des évêques et leur clergé, s'en aller plus loin : on ne peut mieux préciser l'esprit de la méthode missionnaire préconisée par le Souverain Pontife ; méthode aussi neuve qu'ancienne, car elle bouleverse bien des perspectives casanières ; mais c'est à cette méthode libéralement confiante dans la grâce et dans les convertis que le Christianisme est redevable d'avoir franchi le Bosphore dès la première génération (4). Sans doute semblable méthode devra être adaptée aux circonstances, au degré de civilisation, avec les intervalles de temps requis ; elle n'en reste pas moins la méthode idéale qui doit inspirer toute l'action missionnaire.

Il n'est pas rare que l'on apprécie la façon d'agir des grands missionnaires comme des exploits de pionniers, comme si les méthodes stabilisantes, prétendument plus profondes, marquaient un progrès. C'est oublier qu'on cesse d'être un missionnaire à

(1) *A. A. S.*, 1923, p. 370. « Se non si ha premura... » — (2) *A. A. S.*, 1926, pp. 79-80. « Sacros igitur ». — (3) *A. A. S.*, 1926, p. 74. « Numquam fortasse... » — (4) *Ibid.*

mesure même qu'on cesse d'être un pionnier. Ainsi en jugeait Pie XI lorsqu'il présentait, l'an dernier, comme une anticipation de ses propres directives l'extraordinaire aventure du franciscain Jean de Monte Corvino, évangelisateur de la Perse, de l'Arménie et de la Chine, premier archevêque de Pékin, au temps des papes missionnaires d'Avignon (1). C'est par conscience de leur rôle, non par esprit d'aventure que tous les grands missionnaires ont été des pionniers. Leur épopée ne représente pas l'enfance de l'art missionnaire, mais son idéal. Apollon fait bien d'arroser : telle n'est pas l'œuvre de Paul (2).

Pie XI, que l'on représente volontiers comme le grand promoteur des missions, est en réalité le pape qui a agi le plus efficacement pour supprimer les missions dans l'Église, c'est-à-dire pour mettre un terme à l'état provisoire de l'Église, vis-à-vis des deux tiers du genre humain. Toutes ses directives vont à rejeter des méthodes qui rendraient définitif le stage missionnaire de l'Église (3). Il veut hâter le temps de la maturité du Christianisme et de son activité apostolique normale, qui suppose que l'Église soit *chez elle* dans le monde entier, qu'elle y soit représentée partout dans son intégrité, c'est-à-dire avec les diverses formes de sa vitalité religieuse. Aussi Pie XI inscrit-il au premier plan du programme missionnaire, *in potioribus officii vestri partibus*, l'initiative de fondations de congrégations religieuses indigènes (4).

Pie XI a fait à la générosité des catholiques des appels répétés et angoissés ; mais il a travaillé plus que tout autre à minimiser la dépense missionnaire (5) en en circonscrivant rigoureusement la destination (6). Non, l'Europe et l'Amérique ne sont pas chargées de la conversion du monde ; il ne faut pas craindre que la dépense en hommes et en ressources s'éternise ou prenne des proportions impossibles. C'est l'Asie qui convertira l'Asie, l'Afrique qui

(1) *A. A. S.*, 1928, 190 : « Qui cum Asiam... » — *A. A. S.*, 1926, pp. 514-515 : « Magni quidem... » — (2) *A. A. S.*, Ben. XV, 1919, p. 453 : *Idem autem...* — (3) *A. A. S.*, 1926, p. 75 sq. — (4) *A. A. S.*, 1926, p. 77, s. — (5) *A. A. S.*, 1926, pp. 80-81 : « Vitandum tamen... » — (6) C'est même en partie aux néces-

convertira l'Afrique (1), pourvu que les missionnaires restent fidèles à leur consigne qui est d'allumer le feu partout sur terre, et non de le couvrir, en maintenant outre mesure dans le territoire une gestion étrangère (2).

Les directives pontificales relatives au clergé indigène, conclusion permanente de toute cette doctrine, et point central du programme de Pie XI, ne se réduisent donc pas au prudent souci de s'accommoder aux poussées nationalistes des peuples évangélisés; elles s'inspirent en droite ligne d'un principe dogmatique, toujours le même, l'universalité de l'Église.

Si l'Église est universelle, en effet, le clergé supplémentaire, secondaire, « adventice », en Asie et en Afrique comme en Europe, ce n'est pas le clergé natif, c'est le clergé étranger (3); ce n'est pas le prêtre indigène, c'est le missionnaire.

En fait de séminaires en pays de mission le pape déclare donc, sans détour, que nous sommes excessivement loin du nécessaire « *ab iis rei progressionibus, quas haberi necesse est, nimio longius absumus* (4).

C'est encore le pape qui défend qu'on donne aux séminaristes natifs un enseignement théologique sommaire (5). Sa volonté, en effet, n'est pas simplement qu'on forme *plus* de prêtres indigènes, mais, avant tout, qu'on en forme de *meilleurs* (6), qu'on les forme, non pas en vue des charges subalternes, pour en faire des collaborateurs de la mission (7), mais pour permettre au pays de se dispenser progressivement du clergé étranger (8), lequel, bon gré mal gré, est toujours relativement inférieur au clergé natif (9). Le pape oppose un démenti catégorique à la

sités de l'Europe que songe le pape en insistant sur la formation du clergé indigène. *A. A. S.*, 1926, pp. 75-76.

(1) *A. A. S.*, Ben. XV, 1922, p. 9 : « Ad hanc... » — (2) *A. A. S.*, 1926, p. 73 : « Ac primum... » — (3) *A. A. S.*, 1926, p. 76. « ... cleri adventicii... » — (4) *A. A. S.*, 1926, p. 74. — (5) *Ibid.*, p. 77. — (6) *Ibid.*, p. 76 : « Ex hisce... efficitur, eam... » Cf. *A. A. S.*, 1926, p. 305. — Ben. XV, 1919, p. 445. — *A. A. S.*, 1923, p. 370, et passim. — (7) *A. A. S.*, 1926, p. 74 : « Quod autem... » — (8) *A. A. S.*, 1926, pp. 74-75 : « Curnam... » — (9) *A. A. S.*, 1918, p. 135,

calomnie de l'infériorité mentale des gens de couleur (1), aboutissant à légitimer le maintien en sous-ordre du clergé natif (2). Ce n'est pas l'ambition qui fait aspirer les Chrétiens de couleur à ce que nous les considérons en pratique comme nos égaux dans l'Église; c'est le sens même de leur foi et, pour reprendre un mot de Pie XI, leur sentiment de l'*humanitas christiana* (3).

L'idéal d'un chef de mission, c'est de se faire chérir de son clergé indigène (4); tel est dans son aboutissant l'esprit des directives pontificales.

Pour résumer en deux mots l'ensemble de ces directives pontificales, nous pourrions dire, en un sens accommodatice, que le pape *lie et délie* l'action missionnaire; il *délie* quand il demande aux vieux peuples chrétiens d'*élargir* leur zèle immédiatement aux bornes du monde; il *lie* quand il demande aux missionnaires l'héroïsme de *limiter* leur zèle aux exactes proportions de leur tâche de pionniers. De part et d'autre, qu'il *élargisse* ou qu'il *limite*, le pape réproouve au nom de l'universalité de l'Église toute perspective qui reviendrait pratiquement à traiter la majeure partie des hommes comme un élément de second ordre dans le plan rédempteur.

Devant l'ensemble imposant des Actes missionnaires de S. S. Pie XI se dégage, impressionnante, spontanée, la considération du rôle essentiel de la Papauté dans la diffusion de l'Évangile.

On pourrait concevoir un développement du royaume du Christ analogue à la croissance du fraisier; chaque plant pousse au hasard ses stolons jusqu'à ce que le parterre en devienne touffu; puis les connexions sèchent, elles s'éteignent et, bientôt, parmi ces plantes isolées on ne distingue plus la touffe maternelle.

(Ben. XV); 1926, p. 75 : « Immo etiam... »

(1) A. A. S., 1926, p. 77 : « Perperam sane... » — (2) A. A. S., 1926, p. 77 : « Est praeterea... » — (3) A. A. S., 1926, p. 65. — (4) A. A. S., 1923, p. 281. « Quodsi omnes... »

Telle est la conception protestante du pullulement amorphe des dénominations chrétiennes.

Mais ce n'est pas le fraisier que Notre-Seigneur avait sous les yeux lorsqu'il décrivait la croissance de son règne ; il montrait le sénevé. Et ce légume, en Palestine, n'étend sa ramure à tout le parterre qu'après que sa tige unique est devenue ligneuse et s'est dressée à belle hauteur. Qu'on y réfléchisse : ce trait implicite de la célèbre parabole se vérifie sous nos yeux. Le siècle des missions, le siècle de Benoît XV et de Pie XI vient à sa saison providentielle, au lendemain du Concile du Vatican. L'Église du Christ ne pouvait prendre son essor universel, définitif, qu'après la consécration solennelle de la suprématie et des prérogatives du Vicaire du Rédempteur.